

Séance  
ordinaire du 15  
février 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 h  
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.02.57

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.02.58

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**FINANCES**

3. Adoption d'une résolution relative à l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ).
4. Autorisation de versement d'un don.
5. Renouvellement de l'adhésion à l'ordre des CPA (Comptables Professionnels Agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

6. Rejet des griefs 2021-01 et 2021-02 déposé par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).
7. Autorisation d'embauche d'un préposé aqueduc et égouts au service des travaux publics.

## **LOISIRS**

8. Autorisation d'achat d'une imprimante à carte pour le service des loisirs.

## **TRAVAUX PUBLICS**

9. Autorisation de signature pour le permis d'intervention et de voirie 2021.
10. Autorisation d'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts par le service des travaux publics.
11. Renouvellement de l'adhésion à Réseau Environnement.

## **URBANISME**

12. Demande de modification du schéma d'aménagement de La Mitis à la Commission de l'aménagement du territoire.
13. Avis de motion d'un règlement modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
14. Adoption du projet de règlement 2021-1449 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
15. Avis de motion du projet de règlement modifiant diverses zones du règlement de zonage 2009-1210.
16. Adoption du premier projet de règlement 2021-1450 modifiant diverses zones du règlement de zonage 2009-1210.
17. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de lotissement 2009-1211.
18. Adoption du projet de règlement 2021-1451 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 au sujet des terrains non contigus à un cours d'eau ou à un lac.
19. Autorisation d'acquisition d'équipement et contrat de collecte pour les matières organiques dans les institutions, commerces et industries.
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions.
22. Clôture et levée de l'assemblée.

## **FINANCES**

21.02.59

### **ADOPTION D'UNE RÉOLUTION RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a institué par le règlement 2020-1443 un programme d'aide financière pour la rénovation des façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone définie audit règlement peut être considérée mixte puisqu'on y retrouve des immeubles à vocation à la fois commerciale et résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères retenus pour déterminer cette zone incluent les conclusions d'une étude patrimoniales;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme Rénovation Québec de la SHQ s'avère un complément idéal à l'initiative de la Ville grâce auquel les efforts de revitalisation du secteur seraient susceptibles de générer un plus grand impact;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ) d'adhérer audit programme par lequel la Ville investit 16 500 \$ alors que la SHQ contribue pour autant pour un total de 33 000 \$ annuellement, sommes qui sont versées en subvention aux propriétaires qui restaurent la façade de leurs édifices selon les critères et les normes définies aux programmes.

#### **21.02.60 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Fondation de la santé de la Mitis	Campagne de financement	1500\$

#### **21.02.61 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉES) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 1 115.50\$ taxes incluses, à titre de cotisation 2021 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 65.40\$ taxes incluses.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **21.02.62 REJET DES GRIEFS 2021-01 ET 2021-02 DÉPOSÉ PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé deux griefs le 1<sup>er</sup> février 2021;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette les griefs 2021-01 et 2021-02 déposés par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). Le conseil estime que ces griefs ne sont fondés, ni en fait ni en droit.

#### **21.02.63 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste de préposé aqueduc et égouts;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché en respect des dispositions de la convention collective ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des ressources humaines a reçu des candidatures et que des entrevues ont été réalisées par un comité de sélection ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Kévin Paul a les compétences nécessaires pour pourvoir à ce poste;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Kévin Paul au poste de préposé aqueduc et égouts (PAE) au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Kévin Paul aura le statut d'employé en probation et il bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Il entrera en fonction le 1er mars prochain date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

## **LOISIRS**

### **21.02.64      AUTORISATION D'ACHAT D'UNE IMPRIMANTE À CARTE POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une imprimante à carte pour le service des loisirs à la compagnie Data Carte, et ce, au montant de 1715.90\$ plus les taxes.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **21.02.65      AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise messieurs Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics ou Claude Fortin, superviseur voirie ou Yvan Bond, superviseur à l'entretien des infrastructures et immobilisations à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli lesdits permis d'intervention.

### **21.02.66      AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

Pour le matériel d'aqueduc :

- |                  |              |
|------------------|--------------|
| • Wolseley       | 19 335,77 \$ |
| • Réal Huot inc. | 21 046,56 \$ |
| • EMCO           | 26 330,22 \$ |

Pour le matériel d'égouts :

- |                  |             |
|------------------|-------------|
| • Wolseley       | 9 318,93 \$ |
| • Réal Huot inc. | 9 956,54 \$ |
| • EMCO           | 9 584,40 \$ |

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du superviseur infrastructures et immobilisations monsieur Yvan Bond ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de autorise un contrat de fourniture de matériel d'aqueduc et d'égouts pour un montant de total de 28 654.70 \$ plus les taxes à la firme Wolseley. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

21.02.67

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par la conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à Réseau environnement, et ce, au coût de 555 \$ plus les taxes.

#### **URBANISME**

21.02.68

#### **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MITIS À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire accueillir de nouvelles familles qui contribueront à l'essor de celle-ci tant sur les aspects culturel, sportif, qu'économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli reçoit annuellement plusieurs demandes pour l'installation de nouvelles constructions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli n'avait plus aucun terrain à offrir pour la construction domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à l'achat d'un ensemble de terrains afin d'y établir un nouveau développement domiciliaire ayant la capacité de recevoir 31 nouvelles résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** sans ce nouveau développement domiciliaire, la capacité de développement de la Ville est à toute fin pratique inexistante;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a fait une demande à la MRC de la Mitis de procéder à une modification du schéma d'aménagement pour retirer de la zone ZAD le lot 6 387 345 pour le transférer dans une zone prioritaire de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle de ce lot met en péril la réalisation de ce développement dans un court délai;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire de la Ville de Mont-Joli, monsieur Martin Soucy, a comparu devant la Commission d'aménagement du territoire afin de faire valoir les arguments de celle-ci pour effectuer cette demande de modification au schéma d'aménagement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville corrobore les énoncés du maire devant la commission;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la Commission d'aménagement du territoire d'accepter la demande de modification au schéma d'aménagement de la Mitis.

21.02.69

#### **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME**

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant des aires d'affectation d'un plan d'urbanisme.

**21.02.70 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1449 MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2021-1449 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.

**21.02.71 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES ZONES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant diverses zones du règlement de zonage 2009-1210.

**21.02.72 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1450 MODIFIANT DIVERSES ZONES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no 2021-1450 modifiant diverses zones du règlement de zonage 2009-1210.

**21.02.73 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de lotissement.

**21.02.74 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211 AU SUJET DES TERRAINS NON CONTIGUS À UN COURS D'EAU OU À UN LAC**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2021-1451 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 au sujet des terrains non contigus à un cours d'eau ou à un lac.

**21.02.75 AUTORISATION D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET CONTRAT DE COLLECTE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES**

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures 21 et 22 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Mitis visent l'implantation de la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI par bacs roulants ou par conteneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet d'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries (ICI), la Ville de Mont-Joli a adopté en 2019 un avis d'intention d'amorcer la démarche d'implantation de cette collecte dans les ICI de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) a mis à disposition une ressource pour accompagner l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI;

**CONSIDÉRANT QUE** la RITMR Matapédia-Mitis a déposé une demande de subvention pour ce projet dans le cadre de l'Appel de proposition pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la soumission du projet pour cette aide financière, la Ville de Mont-Joli a signé une lettre d'intention d'implanter la collecte des matières organiques sur son territoire et par le fait même de soutenir les

démarches de la RITMR Matapédia-Mitis;

**CONSIDÉRANT QU'**il était entendu, pour les besoins du projet, de faire l'acquisition de bacs roulants et de conteneurs à matières organiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un achat groupé entre les municipalités locales concernées par le projet (Amqui, Causapscal, Mont-Joli, Sainte-Flavie, Sainte-Luce, Sayabec) pour l'équipement permet de faciliter les démarches, d'avoir un meilleur prix ainsi qu'une uniformité auprès des différents ICI pour la collecte;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont la compétence de collecte;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet, il a été entendu que les collectes se feraient groupées par MRC pour faciliter les démarches et avoir un meilleur prix;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli mandate la RITMR Matapédia-Mitis d'être en charge des appels d'offres pour l'acquisition des bacs roulants et des conteneurs ainsi que pour le contrat de collecte des ICI de la MRC de La Mitis. L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la subvention gouvernementale.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

21.02.76

### **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : NOS GESTES, UN + POUR LEUR RÉUSSITE**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur le bien-être et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81% des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76.6% des garçons et 85.5% des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90% établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS organise Les journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare :

- Déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant « *Les Journées de la persévérance scolaire* » dans notre municipalité;
- Appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;
- Profiter de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

**21.02.77**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Marie-Ève Ross demande s'il y aura une prolongation de la glace à l'amphithéâtre suite à leur demande au conseil.

Monsieur Soucy répond que la date prévue pour la fin de la glace demeure le 15 avril pour le moment. Qu'il est encore trop tôt pour décider si ou non la glace sera prolongée étant donnée que nous n'avons pas reçu de nouvelles directives concernant les sports intérieurs par le Gouvernement du Québec, et que si tel est le cas, le conseil réévaluera cette décision.

**21.02.78**

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 26 , il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière